

NOTE D'INFORMATION MARS 2008

AGENDA DE MARS

15/03/2008

- Versement de l'Impôt Forfaitaire Annuel et de l'acompte d'Impôt sur les sociétés venus à échéance pour les sociétés de plus de trois ans d'existence.

CHIFFRE D'AFFAIRES HT (en euros)	I. F. A.
< 400 000	0
>=400 000 et <750 000	1 300
>=750 000 et <1 500 000	2 000
>=1 500 000 et <7 500 000	3 750
>=7 500 000 et <15 000 000	16 250
>=15 000 000 et <75 000 000	20 500
>=75 000 000 et 500 000 000	32 750
>= 500 000 000	110 000

Le paiement doit s'effectuer par virement directement opéré sur le compte du Trésor, à la Banque de France lorsque le montant du chiffre d'affaires de l'exercice précédent a dépassé 760 000 € (abonnement du service de paiement en ligne sur le portail www.impotsgouv.fr

31/03/2008

- Pour les Sociétés Immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés qui donnent leurs immeubles en location : déclaration au centre des impôts de leurs résultats 2007 et paiement de la CRL (imprimé 2072).

31/03/2008

- Entreprises individuelles et Sociétés de personnes (dont l'exercice social coïncide avec l'année civile), date limite d'adhésion à un centre ou association de gestion agréée, pour bénéficier des avantages fiscaux.

RAPPEL : Obligation de télédéclaration et de télérèglement pour les redevables de la TVA lorsque le montant de leur chiffre d'affaires de l'exercice précédent a dépassé 1,5 M €.

NOUVEAUTES

Prime exceptionnelle de 1.000 € maximum pour les entreprises de moins de 50 salariés. La prime peut être modifiée en fonction du salaire brut, de la qualification, de la durée du travail, de l'ancienneté ou de la durée de présence du salarié.

Elle doit être versée avant le 30 juin 2008.

Report de délais pour les déclarations suivantes :

DECLARATIONS	REPORT
SCI ET PAIEMENT CRL	05/05/2008
SOCIETES (IS OU STE DE PERSONNES)	05/05/2008
CA12 (REGULARISATION DE TVA REG SIMPLIFIE)	05/05/2008
IMPOTS SUR LES REVENUS 2007	30/05/2008
EXPLOITANT TITULAIRES DE BIC, BNC	30/05/2008